

Les classes à projet d'éducation aux médias et à l'information

« Classes PEM »

Appel à projet

Création/ reconduction

Année 2014-2015

1. Le dispositif académique

Les classes à projet d'éducation aux médias et à l'information : un dispositif créé dans l'académie de Créteil en 2010-2011. L'objectif est de soutenir la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information tout au long de l'année, dans une démarche transversale, intégrée aux différentes disciplines et inscrite dans le socle de compétences, de connaissances et de culture.

Le dispositif des classes à projet d'éducation aux médias et à l'information est porté et accompagné par le CLEMI académique, composante du Pôle numérique de l'académie de Créteil.

Le projet d'éducation aux médias et l'information s'inscrit dans le volet « numérique éducatif » du projet d'établissement des EPLE qui répondent à cet appel à projet.

2. Les classes à PEM : le cadre

L'éducation aux médias figure, dans le projet académique 2012-2015, au titre de la première ambition « Réussite : créer les conditions de la réussite de chaque élève », sous l'orientation « Préparer chaque jeune à une insertion réussie dans la société. » et la composante de l'action « Favoriser l'ouverture culturelle, sociétale et internationale ».

L'éducation aux médias est inscrite dans les pratiques professionnelles des enseignants comme le démontre chaque année leur participation active à la Semaine de la presse et des médias dans l'école®. Le dispositif des « classes PEM », initié dans l'académie en 2010-2011, propose d'aller au-delà en encourageant une éducation aux médias et à l'information tout au long de l'année dans une démarche transversale, intégrée aux pratiques disciplinaires.

La généralisation de l'éducation aux médias en lien avec les pratiques disciplinaires est encouragée par les textes suivants :

2006 : L'éducation aux médias est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Pilier 6.B : Compétences sociales et civiques ; Se préparer à sa vie de citoyen. Capacité : « Etre éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ».

2007 : Le rapport de l'inspection générale L'éducation aux médias : enjeux, état des lieux, perspectives (août 2007)¹ fait une série de propositions pour que l'éducation aux médias « passe au stade d'une démarche globale, construite, pilotée » :

« Faire de l'éducation aux médias une voie « traversante » des disciplines fondamentales »

« Réserver du temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement »

« Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels »

2013 : [L'EMI et la loi du 8 juillet pour la refondation de l'École de la République](#)

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

« Une véritable éducation aux médias, adaptée aux supports et aux outils de communication contemporains, sera dispensée de l'école primaire au lycée, en étroite collaboration avec les associations partenaires de l'École. Cette éducation aux médias devra transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs. Il s'agira en particulier d'apprendre aux élèves à maîtriser de nouveaux modes de lecture et d'écriture liés aux écrans numériques et aux réseaux, et de les sensibiliser aux droits et aux devoirs liés aux usages de l'internet et des réseaux sociaux (usage raisonné des différents types de médias, enjeux sociétaux et de connaissance qui y sont liés, sensibilisation à la protection de la vie privée ou au respect de la propriété intellectuelle, etc.).²

3. Le projet de classe à projet d'éducation aux médias et à l'information : acteurs, objectifs, et modalités de mise en oeuvre

L'équipe pédagogique :

Porté par un binôme référent composé d'un professeur documentaliste et d'un professeur « disciplinaire », le projet d'éducation aux médias et à l'information, s'inscrit dans une démarche transversale, le projet PEM doit idéalement impliquer l'ensemble des disciplines. Il peut également impliquer la vie scolaire.

Le rôle du binôme référent :

Le binôme référent est porteur du projet et est, tout au long de l'année, l'interface entre l'équipe de la classe à PEM et le CLEMI.

Les classes et élèves concernés :

Le projet PEM s'adresse aux élèves de classes de collège et de lycées. Il peut s'inscrire dans un projet de liaison inter-degrés (école-collège, collège-lycée). Dans tous les cas, le projet doit concerner tous les élèves d'un groupe classe³. Dans le cas d'un projet inscrit dans une dynamique de liaison inter-degrés, un seul établissement est identifié comme porteur du projet et interlocuteur du CLEMI et des services du rectorat associés à la gestion du projet.

¹ <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/interet-educatif/recommandations-france/inspection-generale>

² <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/interet-educatif/recommandations-france/inspection-generale>

³ Le projet PEM ne concerne pas les « ateliers » ou « clubs » médias constitués sur le temps périscolaire.

Les objectifs attendus :

Développer une pratique citoyenne des médias : apprendre une lecture critique et distanciée des langages et des formes médiatiques.

Développer une culture de l'information : apprendre à gérer et à traiter le flux permanent d'informations, à évaluer la pertinence de l'information, à développer des stratégies de recherche et d'exploitation des informations.

Apprendre à produire de l'information : créer, échanger, participer, mettre en forme, collaborer à la construction des savoirs, identifier et s'appropriier les outils numériques pertinents pour la production et l'échange de messages médiatiques.

Apprendre à produire de l'information et à développer des démarches collaboratives dans le respect du droit, de la déontologie. Cultiver une approche responsable et critique de ses traces numériques.

Connaître et comprendre le rôle et la place des médias et des réseaux dans la société,

Connaître et comprendre « l'écosystème » des médias et des réseaux dans un contexte économique et technique en pleine mutation.

La mise en œuvre du projet d'EMI :

Le temps dédié au projet :

Le projet doit permettre d'identifier un temps dédié à l'EMI au moins équivalent à 1 heure hebdomadaire, inscrit dans le temps disciplinaire. L'EMI est un enseignement intégré de manière transversale dans les différentes disciplines. De ce fait, un projet d'EMI n'a pas prétention à être « option » qui s'ajoute à l'emploi du temps des élèves. Les dispositifs d'accompagnement, les enseignements d'exploration, peuvent offrir des espaces temps complémentaires pour la production médiatique.

Les actions attendues :

« Produire du contenu d'information est un moyen très efficace pour comprendre les processus de création médiatique et pour en percevoir les enjeux citoyens et les dérives possibles. »⁴

C. Becchetti-Bizot IGEN, Directrice du numérique pour l'éducation.

Le projet PEM envisage une éducation aux médias alliant théorie et pratique, en lien avec les programmes des disciplines fondamentales :

- Des activités visant à une pratique éclairée et citoyenne des médias par la compréhension des médias et des réseaux, des phénomènes informationnels et par le questionnement des relations que nous établissons, individuellement et collectivement aux médias.
- Des expériences de productions médiatiques permettant de développer des compétences info-documentaires et une initiation aux langages et formes médiatiques.

⁴ Catherine BECCHETTI-BIZOT, « L'éducation aux médias, un savoir renouvelé » in *Médias et information, on apprend !* Brochure CLEMI-Sceren 2014, p. 7. Disponible en ligne : http://www.cleml.org/fichier/plug_download/46608/download_fichier_fr_medias_information_2013.14.pdf

Selon le principe de l'apprentissage par la pratique, la mise en œuvre du projet doit permettre aux élèves d'apprendre en situation et concrètement de réaliser des productions médiatiques sans exclusivité de support, ni de format (production d'écrits, de vidéo, de sons ; sur tous supports : papier, espace de publication en ligne, réseaux sociaux, plateformes de microblogging,...).

Idéalement, l'accent sur la pratique s'appuie sur des partenariats avec des professionnels de l'information (visite de médias, rencontres, ateliers avec des professionnels des métiers de l'information).

Le déroulement et la mise en œuvre du projet peuvent s'appuyer sur la participation à des rendez-vous et actions de valorisation des productions de médias en milieu scolaire : La Journée du Direct⁵, les concours notamment ceux organisés par le CLEMI (concours des journaux scolaires, de reportages radio, festival vidéo de l'académie de Créteil, concours de Unes, concours Arte-CLEMI, ...).

Si le projet PEM permet d'inscrire l'éducation aux médias dans une progression annuelle, nous attirons l'attention des équipes sur le fait que la Semaine de la presse et des médias dans l'école⁶ est un temps fort du calendrier scolaire, particulièrement propice aux rencontres avec des professionnels qui se rendent volontiers plus disponibles à cette occasion.

En fin d'année, les équipes s'engagent à faire état d'un bilan de l'action menée dans le cadre de la classe à PEM. Nous leur transmettons un questionnaire qui peut servir de trame à la rédaction de celui-ci.

L'accompagnement du CLEMI

Les équipes des projets retenus se voient proposer 3 journées de formation (public désigné) entre octobre et janvier. Les enseignants souhaitant une formation plus approfondie (notamment pour les techniques de réalisation, de montage, ...) sont invités à participer aux formations proposées au PAF (inscription individuelle). La liste des offres de formation est publiée chaque année début juin sur le site du CLEMI académique et figure au plan académique de formation. Selon les cas, une demande d'aide négociée peut être formulée.

Durant l'année scolaire, le CLEMI accompagne les projets d'EMI en fonction des demandes des équipes : conseils, aide à l'organisation de visite de médias, selon les besoins, prêt ponctuel de matériel. Le CLEMI s'efforce de communiquer sur les actions menées dans les classes et diffuse auprès des équipes les offres de partenariat proposées par les médias tout au long de l'année.

Une liste de diffusion réservée aux équipes des classes à PEM permet à celles-ci d'échanger et de mutualiser tout au long de l'année.

Le suivi du projet :

Le CLEMI, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'EMI, est l'interlocuteur des équipes des classes à PEM et des chefs des établissements concernés.

Le binôme référent est invité à faire des points d'étapes avec le CLEMI tout au long de l'année. Et à tenir un carnet de bord du projet.

En fin d'année, il transmet au CLEMI, bilan de l'action menée dans le cadre de la classe à PEM rédigé avec l'équipe pédagogique.

⁵ <http://www.cleми.org/fr/productions-des-eleves/la-journee-du-direct/>

⁶ <http://www.cleми.org/fr/spme/>

Nous proposons un questionnaire qui peut servir de trame à la rédaction de celui-ci.

4. La validation et suivi des projets

Le calendrier de l'appel à projet de 2014-2015

Les équipes renseignent le descriptif du projet (annexe 1). Un document d'aide est consultable (annexe 2)

Le descriptif du projet (annexe 1) pour l'année 2014-2015 est à envoyer complété par courrier électronique ou par courrier postal aux adresses suivantes :

Par courrier électronique : clemicreteil@ac-creteil.fr

Par courrier postal : CLEMI-Rectorat de Créteil

4, rue Georges ENESCO

94000 Créteil

Le descriptif du projet doit nous parvenir avant le mardi 24 juin 2014 (date de la poste faisant foi pour les envois postaux).

Les dossiers envoyés au CLEMI de l'académie de Créteil en réponse à cet appel à projet doivent impérativement être visés et approuvés par le chef d'établissement pour être soumis à la commission de validation. Sans cette validation, le dossier ne peut être pris en compte par la commission.

A noter que **les reconductions ne sont pas automatiques** et que les équipes intéressées doivent répondre à l'appel à projet dans les délais et impérativement transmettre au CLEMI, le bilan de l'action menée en 2013-2014.

Les établissements sont informés par courriel des décisions de la commission de validation au plus tard le 5 juillet 2014.

La commission de validation :

La commission de validation statue sur les projets. Elle est composée de membres de l'équipe de CLEMI académique, composante du pôle numérique académique. Sont notamment invités à prendre part à cette commission des représentants de la DAAC et de la MAPIE.

Seuls 35 projets de classe PEM sont retenus pour l'année 2014-2015.

Les heures de concertation allouées :

Les établissements des projets retenus se voient allouer, en milieu d'année scolaire, des heures (HSE) à répartir entre les enseignants, y compris le professeur documentaliste, **au titre du temps de concertation** (jusqu'à 36 HSE par projet).

IMPORTANT :

A la rentrée 2014-2015, il est demandé aux établissements dont le projet est retenu, de confirmer par courriel, au CLEMI, la liste des enseignants impliqués dans le projet, en précisant le nom et

coordonnées⁷ des enseignants composant le binôme référent du projet et les noms et coordonnées des enseignants participants aux journées de formation (avant le vendredi 19 septembre 2014).

Les journées de formation des enseignants des classes à PEM (sous réserve de modification) se dérouleront les 13 et 14 octobre 2014 et le 16 décembre 2014, au CANOPE du Val-de-Marne (CDDP94), à Champigny. Tous les enseignants des classes PEM y sont conviés.

Enfin, l'établissement est invité à faire apparaître sur son site l'actualité de la classe à PEM et à faire figurer le logo du CLEMI de l'académie de Créteil.

Pour tout complément d'information, écrire à :

clemicreteil@ac-creteil.fr

⁷ Nom, prénom et adresse de courriel en usage